
[Inde : des femmes tribales de Kaimur plantent des arbres indigènes pour protester contre la campagne gouvernementale de plantation d'arbres financée par la JICA](#)

Des centaines d'arbres d'espèces indigènes utilisées par les communautés locales (*neem*, citronnier, *sehjan*, *amla*, *jamun*, manguier, *chironji* et *mahua*) ont été plantés le 4 juillet 2011 dans le siège de la Cour régionale à Robertsgani, capitale du district de Sonbhadra, dans l'État d'Uttar Pradesh (Nord de l'Inde), par des femmes tribales, pour protester contre la campagne de plantation d'arbres entreprise par le département forestier et financée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

Cette action fait partie du vaste programme de plantation d'arbres mis en œuvre par les communautés, sous la bannière du Forum national d'habitants des forêts et de travailleurs forestiers et de l'organisation locale Kaimur Kshetra Mahila Mazdoor Sangarsh Samiti, dans toutes les terres récupérées ces dernières années par les tribus de la région Kaimur de Sonbhadra, en Uttar Pradesh, au Jharkhand et au Bihar.(1)

La région Kaimur est célèbre pour la richesse de sa forêt et pour ses ressources minérales. En 2006, le gouvernement de l'Inde adopta une loi révolutionnaire, la Loi sur les tribus enregistrées et autres habitants traditionnels des forêts (Reconnaissance des droits forestiers), pour reconnaître les droits dont les peuples des forêts étaient privés depuis la période coloniale et réparer les injustices dont ils avaient été l'objet. Depuis l'adoption de cette loi, l'autorité du département forestier a été de plus en plus remise en question.

La Loi sur les droits forestiers (FRA d'après l'anglais) met l'accent sur le respect des droits des communautés à leurs terres et à la gestion de leurs forêts. Cependant, il existe un conflit direct entre les gens et le département forestier, ce dernier ne voulant pas leur permettre de réclamer la propriété des terres dont il a hérité de ses maîtres coloniaux. Pour éviter l'application de la FRA, le département forestier, par l'intermédiaire du ministre de l'Environnement et des Forêts, a commencé à mettre en œuvre plusieurs programmes de plantation, qu'il appelle « boisement », financés par des multinationales et des agences internationales, dont la JICA.

Le projet financé par la JICA dans l'État d'Uttar Pradesh (2) durera huit ans et fonctionnera dans 14 districts et 20 divisions forestières. Ce projet n'a aucune base législative, mais il est entrepris dans les mêmes divisions forestières soumises à la FRA. Le département forestier, qui contrôle 23 % des terres du pays, craint que la pleine application de la FRA lui fasse perdre le contrôle d'une bonne partie de cette surface. Le contrôle des vastes forêts qui, selon la FRA, sont maintenant dans la catégorie des « droits communautaires », font l'objet d'un combat acharné entre le département forestier et les communautés locales, en particulier celles des peuples tribaux et celles d'autres populations qui dépendent des forêts.

Mentionnons ici que, grâce au mouvement pour la réclamation des terres qui a eu lieu ces dernières années dans toute la région Kaimur, les peuples tribaux et les autres habitants des forêts ont eu

l'honneur d'être les premiers à appliquer la FRA à leur manière, avant même que cette loi n'entre en vigueur. Après cinq années d'existence victorieuse de ce mouvement, ils ont réussi à faire des récoltes et à obtenir d'autres produits forestiers, même pendant les années de sécheresse. Ces récoltes et ces produits leur ont apporté la sécurité alimentaire, de sorte qu'ils ne sont plus obligés de travailler comme salariés dans les champs des seigneurs féodaux qui les utilisaient comme esclaves. Les peuples tribaux avaient été expulsés des forêts par le département forestier, tandis que, dans les villages, ils étaient soumis à l'exploitation par les seigneurs féodaux qui s'étaient approprié leurs terres ancestrales. En récupérant leurs forêts, ils ont pu surmonter la pauvreté et augmenter leurs biens. Les femmes ont joué un rôle exemplaire au sein de ce mouvement ; elles ont dirigé la lutte contre la machine répressive de l'État et contre les seigneurs féodaux pour faire respecter leurs droits constitutionnels.

Après avoir atteint la stabilité dans la production de céréales alimentaires cette année, les peuples tribaux se sont engagés à planter des arbres pour protéger leurs moyens d'existence et l'environnement. Un mouvement dirigé par les femmes prévoit de planter cette année plus de 10 000 arbres dans pas moins de 20 bosquets récupérés par les tribus. Cette initiative est aussi une manière de protester contre la campagne de plantation du département forestier que finance la JICA. Le projet de la JICA serait mis en œuvre au moyen de la création de comités de gestion conjointe des forêts (GCF), auxquels participeraient les communautés locales. Or, ces comités sont en fait composés de seigneurs féodaux et de villageois de la caste supérieure. Ils ne sont régis par aucune législation et s'opposent aux comités formés en vertu de la FRA. Ils sont en train de planter des arbres dans des terres réclamées par les peuples des forêts ou sur lesquelles ils ont déjà obtenu des titres de propriété. Le résultat de cette situation est une guerre de castes et de classes dans les zones boisées, provoquée par les projets du département forestier. Les peuples des forêts ont ouvertement défié ces comités GCF, pour déjouer leurs mauvais desseins.

La campagne communautaire de plantations d'arbres lancée par les femmes tribales a pour but d'entraver l'initiative du département forestier pour faire respecter les droits des communautés sur leurs forêts. Elles ont organisé un grand rassemblement le 4 juillet dernier à Robertsgani, capitale du district de Sonbhadra. Habillées en saris rouges et verts, elles portaient chacune un jeune arbre. Après avoir traversé la capitale à pied, elles se sont réunies dans le grand parc du siège de la Cour régionale, où elles ont planté les arbres qu'elles portaient, dans un climat de festival, avec un grand enthousiasme et en chantant de belles chansons.

Ce rassemblement a fait parvenir à toute la région le message que les peuples tribaux sont en train de prendre le contrôle de leurs forêts et qu'ils ne permettront à aucune entreprise, au département forestier ni à personne d'autre de les en empêcher. Ces femmes ont défié même le gouvernement, déclarant que si les droits de leurs communautés ne sont pas respectés, elles dresseront elles-mêmes des cartes pour établir les frontières de leurs terres boisées et les reprendre au département forestier.

Sokalo Panika, une femme tribale, a dit que la campagne de plantation du département forestier est un échec complet : elle n'existe que sur le papier, et les comités GCF ne font que se remplir les poches. Rajkurnari Bhuiya, une autre femme tribale, a dit que les activités des comités GCF ne servent à rien à la communauté, puisqu'ils plantent des variétés commerciales dont elle n'a que faire et qui ne sont pas bonnes pour l'environnement. Les membres des tribus ont commencé à envoyer des notifications à ces comités, comme prévu par la FRA, leur ordonnant d'arrêter ces activités de plantation. Autrement, des mesures seront prises contre eux en vertu de la Section 7 de la FRA, qui dit que tous ceux qui enfreindront cette loi seront punis.

Les femmes délivrent ces notifications de manière à provoquer de vifs remous, non seulement dans le département forestier mais aussi dans les autres organismes gouvernementaux qui ne respectent pas la FRA. En groupes nombreux, toutes vêtues de saris rouges, elles collent les notifications à l'extérieur de tous les bureaux concernés, en commençant par le comité GCF, le bureau des gardes forestiers, le commissariat de police, puis chez le percepteur et chez le percepteur adjoint. Des copies des notifications sont envoyées aussi aux ministères des Forêts, des Finances et des Affaires tribales, au Secrétaire en chef et au Ministre en chef de l'État, et aux ministres nationaux de l'Environnement et des Affaires tribales.

Mithai Lal Gond, un leader tribal, dit : « Dans le passé, nous recevions des notifications du département forestier nous sommant d'évacuer nos terres. À présent, nous avons des droits et du pouvoir grâce à la FRA ; ainsi, nous enverrons des notifications à ces départements pour leurs activités illégales ». Les membres des tribus ont aussi adressé des lettres aux agences de presse, leur demandant d'écrire en leur faveur et de cesser de favoriser le département forestier. Ils ont décidé d'attaquer sur tous les fronts pour revendiquer pleinement leurs droits communautaires.

Roma, NFFPFW (Kaimur) / Human Rights Law Centre, Uttar Pradesh, India,
e-mail romasnb@gmail.com, <http://jansangarsh.blogspot.com>

(1) En 2007, un grand mouvement a surgi, dirigé par des femmes et entrepris par des Dalit et des membres des tribus pour réclamer leurs terres perdues dans la région Kaimur d'Uttar Pradesh, Jharkhand et Bihar. Les terres que ces personnes avaient occupées pendant des siècles leur ont été volées par les seigneurs féodaux, le ministère des Forêts et plusieurs projets industriels, avant et après l'indépendance. La réclamation de terres a été perçue comme « une victoire de la classe ouvrière qui a récupéré son espace politique ». Grâce à ce mouvement, des milliers d'hectares ont été récupérés par les tribus en tant que propriété collective. Ces terres sont aussi cultivées collectivement par les femmes. Pendant ce temps, les principaux activistes ont été mis en prison et des milliers de procès ont été intentés contre des habitants des forêts, dont 80 % de femmes, sous de fausses charges. L'auteur de cet article a passé un mois en prison, en application de la Loi nationale de sécurité, à cause de son rôle dans la direction du mouvement. Elle a été libérée par le ministre en chef de l'Uttar Pradesh, après que le gouvernement de l'État a découvert que tous les procès intentés par la police et le Département des Forêts étaient fabriqués. C'était une grande victoire pour le mouvement et, depuis, les femmes tribales et Dalit ont été à sa tête, défiant ensemble l'État grâce à leur conscience politique collective.

Le projet JICA concerne tout le pays. Nous nous limitons ici à son application dans un seul État, l'Uttar Pradesh. Pour davantage

d'information voir http://www.jica.go.jp/english/operations/evaluation/oda_loan/economic_cooperation/2007/pdf/india07.pdf.

(2) Le projet JICA concerne tout le pays. Nous nous limitons ici à son application dans un seul État, l'Uttar Pradesh. Pour davantage

d'information voir http://www.jica.go.jp/english/operations/evaluation/oda_loan/economic_cooperation/2007/pdf/india07.pdf